

Appréhender la réglementation en aquaculture

17,5 heures (2,5 jours)



Objectif

Appréhender les différentes réglementations en aquaculture et pouvoir positionner son projet

Programme :

- Contextes : Socio-professionnel ; Administratif & réglementaires
 - Lois sur l'eau et les milieux aquatiques
 - Nomenclature ICPE
 - Nomenclature IOTA
- Cas particuliers
- Régime de la déclaration
- Régime de l'autorisation
- Arrêté-type
- Réglementations particulières
 - Natura 2000
 - SDAGE / SAGE
 - Débit réservé
 - Passage à poissons
 - Réglementation des espèces & Réglementation sanitaire
- Médicaments vétérinaires
- Equarrissage
- Transformation
- Transport
- Droit du travail
- S'installer en pisciculture
 - Créer ou reprendre
 - Préparer son installation & étude financière
 - Trouver les informations
- Accompagnement
- Statut d'agriculteur
- Soutien financier

Inscription

Demande d'inscription à effectuer :

- par téléphone : 03.84.58.49.62
- Par mail : cfppa.valdoie@educagri.fr

Vous serez contacté par le secrétariat pour échanger sur vos besoins et vos attentes, à l'issue de cet échange, un devis ainsi qu'une convention ou un contrat de formation vous sera transmis.

Formation animée par :

CORMORECHE Jean-Christophe, formateur en techniques aquacoles

Informations pratiques :

Horaires de formation : 8h30-12h et 13h30-17h
Parking visiteurs sur le parking du gymnase Monceau
Restauration collective possible - Tarif : 4,40€ / repas
(sauf pendant les congés scolaires)

Contact :

• Secrétariat : Tiffany MARECHAL : tiffany.marechal@educagri.fr

Déroulement : 1 session par an

Période : Mars

Evaluation de l'atteinte des objectifs :

Echanges oraux

Mode de validation :

- Diplômant
- Certifiant
- Non-certifiant

Modalités pédagogiques :

- Formation dans nos locaux
- Les formateurs privilégient les échanges avec les participants et l'individualisation
- Salles de cours équipées de vidéoprojecteurs
- Cours en face à face

Pré-requis :

- Aucun

Public :

Tout public souhaitant appréhender la réglementation en aquaculture. Porteur de projet en pisciculture, aquaponie, tourisme pêche

Effectif : Minimum 0 - Maximum 4

Tarifs :

22€ de l'heure soit 385,00€ HT
Le CFPPA n'est pas soumis à TVA.

Financements :

- **Compte Personnel de Formation (CPF) :** NON
- **Autre sources de financements possibles en fonction de votre statut.**

Contactez-nous.

Rémunération : Non prévue



Satisfaction des stagiaires 2021 | 100%



CFPPA – CENTRE DE FORMATION POUR ADULTES
95 Rue de Turenne - 90300 VALDOIE
Tél : 03 84 58 49 62
cfppa.valdoie@educagri.fr
www.cfppavaldoie.fr